



Que faire en cas de refus de l'APS?

Par **Don Ambro**, le **18/12/2015** à **02:07**

Bonjour,

Je suis arrivé en France en 2013 pour des études en Gestion de projet (Bac+5) dans un institut privé à Paris. Après deux ans d'études, j'ai obtenu mon diplôme. Mon séjour s'expirant le 25 décembre, j'ai fait une demande d'APS et ils m'ont dit à la préfecture qu'ils vont d'abord vérifier si mon diplôme est sur la liste de ceux bénéficiant d'une APS. Ayant fait des recherches sur le net, j'ai remarqué que mon école n'est pas sur la liste et j'ai quand payé 5.500 euros pour ce diplôme. Etant sûr que j'aurai un refus, est-il possible après ce refus, ou dès maintenant, de faire une demande VPF car ma compagne est enceinte et va accoucher dans un mois. Elle a un séjour régulier Vie Privée et familiale car elle a été adoptée par un français. Je risque également de perdre un CDI à temps partiel que je viens de commencer si le 25 décembre je n'ai pas au moins un récépissé.

Merci de m'éclairer.

Par **Tisuisse**, le **18/12/2015** à **07:13**

Bonjour,

Si votre compagne est enceinte, vous devriez vous pacser, cela serait un + pour votre dossier.